

Service public de Wallonie
Économie, Emploi, Recherche
Département de la Recherche et du Développement Technologique
Direction des Programmes de recherche

Eurostars – Win4World

Participer à un projet Eurostars

VADEMECUM

Exercice 2026 et suivants

Responsable du programme

Ir. Emmanuel Delhayé
Directeur
emmanuel.delhayé@spw.wallonie.be

Adresse de contact

eureka-eurostars.recherche@spw.wallonie.be

Un Vadémécum : pour qui, pour quel usage ? Vous cherchez de l'information sur les aides « Eurostars - Win4World » ? Vous souhaitez déposer un projet ?

Ce guide a pour objectif de répondre aux questions que les porteurs de projet peuvent se poser lorsqu'ils introduisent une demande de financement sur la plateforme ONTIME dans le contexte du dépôt d'un projet dans le cadre du programme Eurostars.

1. AIDE SPW RECHERCHE AUX PROJETS EUROSTARS

1. Introduction

Le formulaire de demande de subvention dans le cadre de l'aide « Win4World » et cette notice explicative se veulent être des outils vous permettant de préparer et de déposer un dossier le plus complet possible, ce qui facilitera et accélérera son examen par l'Administration.

Toutefois, si vous avez des questions préalables à l'introduction de votre dossier ou si vous souhaitez des conseils lors de la phase de montage de votre projet, n'hésitez pas à contacter la Direction des Programmes de recherche qui vous orientera dans cette tâche. L'adresse e-mail suivante doit être utilisée à cet effet :

eureka-eurostars.recherche@spw.wallonie.be

2. Objet

EUROPEAN
PARTNERSHIP



Co-funded by
the European Union

Le programme Eurostars fait partie du Partenariat européen pour les PME innovantes. [Ce partenariat est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre d'Horizon Europe](#). Eurostars est un programme de financement au sein d'[Eureka](#), le plus grand réseau mondial de coopération internationale en matière de R&D et d'innovation, présent dans plus de 45 pays.

Ce programme vise les projets portés par des PME intensives en recherche, c'est-à-dire les PME qui investissent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires ou emplois dans la R&D. C'est ce qui distingue ces projets des projets Eureka (en plus d'un système d'évaluation intégré). Les projets sont *bottom-up* : ils peuvent être déposés dans tous les domaines mais doivent présenter une orientation vers le marché très claire.

Un consortium de minimum deux partenaires indépendants l'un de l'autre au sein de minimum deux pays membres d'Eurostars différents peut soumettre une proposition et il peut impliquer autant de partenaires que nécessaire. Le partenaire principal doit être une PME à forte intensité de recherche et plus de 50 % de la recherche doit être conduite par ce type de PME (sous-traitance éventuelle exclue). Aucun participant ou pays ne peut être responsable de plus de 70% du budget du projet, dont la durée sera de 36 mois maximum.

Enfin, comme pour tout projet Eureka, les projets doivent exclusivement viser une application civile.

Trente-sept pays consacrent des fonds au programme, mais des organisations (PME, grandes entreprises, universités et organismes de recherche) de n'importe quel pays peuvent y participer en finançant elles-mêmes leurs coûts de projet.

Il y a deux dates limites de dépôt des candidatures chaque année, et environ 25 % des demandes de projet reçoivent un financement.

Les aides à la recherche et à l'innovation technologique de la Région wallonne peuvent être sollicitées pour tout projet de recherche industrielle et/ou de développement expérimental mené dans le cadre d'Eurostars.

3. Public cible

La participation d'au moins une entreprise est obligatoire. L'entreprise peut être établie sous différentes formes juridiques (SA, SRL, SCRL...) mais elle doit avoir un siège d'exploitation en Wallonie.

Les universités, centres de recherche agréés et centres de recherches associés aux hautes écoles seront considérés comme sous-traitants des partenaires wallons, pour un budget maximal correspondant à 20% maximum du budget total de l'ensemble des partenaires wallons.

4. Soumission d'une proposition

De préférence, une réunion d'information entre les partenaires wallons du projet et les agents responsables du programme au sein du SPW Recherche sera organisée préalablement au dépôt d'une proposition.

La procédure de soumission se déroule selon le calendrier fixé par le coordinateur du programme. Le Programme Eurostars ouvre deux appels par an (en mars et septembre).

Les projets sont soumis sur la plateforme ONTIME en même temps que sur celle du programme Eurostars.

Vous êtes assuré de recevoir un avis après acceptation du classement des projets qui se tient maximum 4 mois après la clôture de l'appel.

La procédure d'évaluation et de sélection des projets comprend plusieurs étapes :

- Étape 1 : Le potentiel de valorisation en Wallonie est évalué par un expert du SPW Recherche.
- Étape 2 : La proposition est évaluée selon trois critères (qualité de la proposition, qualité technologique et valorisation) par trois experts indépendants mandatés par le Programme Eurostars. Les propositions doivent obtenir une note supérieure au seuil de réussite fixé par les règles d'Eurostars.
- Étape 3 : L'ensemble des propositions est présenté à un comité de sélection mandaté par le Programme Eurostars qui établit le classement des propositions finançables.
- Étape 4 : Les propositions sélectionnées sont notifiées aux porteurs de projet par le programme Eurostars
- Étape 5 : Les propositions sélectionnées sont financées dans la mesure du budget disponible auprès de chaque agence de financement impliquée.

Les partenaires wallons doivent impérativement, outre le dépôt du projet par le coordinateur européen sur la plateforme internationale, introduire une demande de financement auprès du SPW Recherche via le portail ONTIME sous peine d'être déclarée non éligible. Cette demande sera impérativement **rédigée en français** et soumise sur le portail ONTIME au moment de la clôture de l'appel Eurostars

Le programme Eurostars veut s'assurer que les partenaires du projet n'ont pas été condamnés pour comportement frauduleux, autres irrégularités financières ou pratiques commerciales illégales. A cette fin, le SPW Recherche demande à chaque partenaire wallon de téléverser un **extrait de casier judiciaire (de la personne morale)** au plus tard au moment du dépôt de la proposition sur ONTIME.

Toutes les organisations participant aux projets Eurostars-3 doivent fournir leur **numéro PIC** dans le formulaire de soumission. Pour obtenir un numéro PIC, les organisations doivent introduire une demande via le portail "Funding and Tenders" de la Commission Européenne, en prévoyant suffisamment de temps avant la date de soumission (plus de détails sont disponibles dans les ['guidelines for applicants' d'Eurostars](#)).

Complément d'information : plateforme ONTIME

La soumission de la proposition complète est effectuée via la plateforme ONTIME dont le lien est le suivant : <https://recherche-technologie.wallonie.be/ontime/>

Une démarche de type « Démarche de dépôt d'une demande d'aide » doit être initiée afin de débiter le remplissage du formulaire lié à la proposition. L'aide « Eurostars » est disponible dans l'axe « Win4World ».

Des tutoriels vidéo sont à votre disposition pour vous aider à remplir et à soumettre votre déclaration d'intention et votre proposition détaillée. Ces tutoriels sont disponibles via le bouton « Aide » localisé sur la page de connexion à la plateforme ONTIME ou via le bouton « Aide » présent au sein des formulaires.

Si vous ne vous êtes jamais connecté à cette plateforme, il est nécessaire au préalable de créer un compte en utilisant le lien fourni sur la page d'accueil. **Votre compte est lié à l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de création d'un compte.**

Si vous rencontrez un problème technique en utilisant la plateforme ONTIME, merci de bien vouloir envoyer un e-mail uniquement à l'adresse générique suivante :

formulaires.recherche.dgo6@spw.wallonie.be

N'oubliez pas de mentionner en objet l'acronyme de votre projet.

2. FORMULAIRE

Proposition complète

La proposition complète(formulaires et toutes les annexes demandées), portant sur l'ensemble du projet, est rédigée **en ligne et en français** en utilisant la plate-forme ONTIME.

Plusieurs documents doivent également être joints à la proposition complète. Ils sont repris dans le formulaire ONTIME. Vous pouvez également y annexer tout autre document que vous jugerez utile pour l'évaluation de votre projet.

Pour compléter le formulaire de façon logique et efficace, il est recommandé de suivre un processus « ascendant », c'est-à-dire de commencer par la rédaction détaillée des parties techniques du projet avant de les condenser dans un résumé et de terminer par la page de titre qui reprend les éléments clés du projet : promoteur, titre, budget, durée de la recherche...

De nombreuses informations demandées dans le formulaire correspondent à un intitulé évident et ne nécessitent pas d'explications complémentaires. Toutefois, des compléments d'information pourraient être nécessaires pour remplir certaines sections de façon correcte et complète ; ils sont présentés ci-dessous, dans l'ordre d'apparition des sections dans le formulaire.

3. AIDE AU REMPLISSAGE DU FORMULAIRE

1. Éléments récapitulatifs de la demande :

1.1. Durée du financement de la recherche

Elle s'aligne sur les besoins du projet et ne peut excéder une durée maximale de 36 mois.

1.2. Synthèse du budget

Ce champ est complété automatiquement lorsque les sections liées au budget du projet auront été renseignées.

Le *Total du budget du projet* correspond au total du budget de l'ensemble des partenaires wallons participant au projet.

Le *Total du financement demandé* correspond au total des financements sollicités par l'ensemble de ces partenaires.

Le financement de la Région sera octroyé selon le type de bénéficiaire et le type de projet de recherche. Une synthèse des taux de financement est reprise ici : [m'inscrire dans une démarche de R&D internationale \(INTERNATIONAL\) - La Recherche en Wallonie](#).

1.3 Qualification de la recherche

Il est demandé de positionner les activités de recherche des partenaires wallons en Recherche industrielle (RI), en Développement expérimental (DE) ou en un mixte des deux.

Tel que défini par le RGEC :

- Recherche industrielle : « la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou à entraîner une amélioration notable de produits, procédés ou services existants, y compris des produits, procédés ou services numériques, dans tous les domaines, toutes les industries ou tous les secteurs (y compris, mais pas exclusivement, les industries et technologies numériques, comme les superordinateurs, les technologies quantiques, les technologies des chaînes de blocs, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les mégadonnées et les technologies en nuage).
-La recherche industrielle comprend la création de composants de systèmes complexes et peut inclure la construction de prototypes dans un environnement de laboratoire ou dans un environnement à interfaces simulées vers les systèmes existants, ainsi que des lignes pilotes, lorsque c'est nécessaire pour la recherche industrielle, et notamment pour la validation de technologies génériques »
- Développement expérimental : « l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et d'aptitudes scientifiques, technologiques, commerciales et autres pertinentes en vue de développer des produits, des procédés ou des services nouveaux ou améliorés, y compris des produits, procédés ou services numériques, dans tous les domaines, toutes les industries ou tous les secteurs (y compris, mais pas exclusivement, les industries et technologies numériques, comme les superordinateurs, les technologies quantiques, les technologies des chaînes de blocs, et les technologies en nuage ou de pointe). Il peut aussi s'agir, par exemple, d'activités visant la

définition théorique et la planification de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s’y rapportent.

Le développement expérimental peut comprendre la création de prototypes, la démonstration, l’élaboration de projets pilotes, les essais et la validation de produits, de procédés ou de services nouveaux ou améliorés dans des environnements représentatifs des conditions de la vie réelle, lorsque l’objectif premier est d’apporter des améliorations supplémentaires, au niveau technique, aux produits, procédés ou services qui ne sont pas en grande partie « fixés ». Il peut comprendre la création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables qui sont nécessairement les produits commerciaux finals et qui sont trop onéreux à produire pour être utilisés uniquement à des fins de démonstration et de validation »

1.4. Domaines d’innovation stratégique

Vous trouverez toutes les informations relatives aux DIS et aux aires stratégiques via le lien suivant : <https://s3.wallonie.be/liste-sites>

Il est demandé aux porteurs de projet de positionner leur projet par rapport aux domaines d’innovations stratégiques (DIS) ainsi que par rapport aux initiatives d’innovation stratégiques correspondantes (IIS).

Ce positionnement est important pour le SPW-Recherche afin notamment de déterminer la proportion de budget octroyés aux bénéficiaires qui rentre dans ces DIS et dans les IIS correspondantes. Vous trouverez toutes les informations relatives aux DIS et aux aires stratégiques via le lien suivant : <https://s3.wallonie.be/home/s3wallonne/les-domaines-d-innovation-strategiques.html>

2. Le consortium – les partenaires wallons

- Taille de l’Entreprise

Le taux de subventionnement dépend notamment de la taille de l’entreprise. Pour ce point spécifique, consultez l’annexe 1 du RGEC concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises.

Cette information est donc essentielle au montage du dossier. Le tableau ci-dessous résume les critères.

Le caractère autonome des entreprises doit aussi être pris en compte. Dans le cas où l’entreprise est qualifiée de non autonome, le calcul devra se faire sur base des chiffres consolidés. En cas de doute, un contact préalable peut être pris avec la Direction de l’Analyse financière du SPW EER.

	Personnel	CA	Total bilan
Petite entreprise	< 50	≤ 10 M €	≤ 10 M €
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 M €	≤ 43 M €

Grande entreprise	≥ 250	> 50 M €	> 43 M €
-------------------	-------	----------	----------

- Nombre de travailleurs

Renseignez le nombre moyen d'équivalents temps pleins (ETP) occupés dans l'entreprise au cours des quatre trimestres précédant la demande.

- Chiffre d'affaires

Renseignez les chiffres d'affaires de l'entreprise pour les trois derniers exercices clôturés (il s'agit du montant inscrit en code 70 dans les comptes annuels)

- Présentation de l'entreprise, historique, domaine d'activité

Dans cette section, présentez l'entreprise de façon brève en donnant un certain nombre d'informations parmi lesquelles :

- Date de fondation et évolution de l'entreprise en mentionnant les événements clés
- Statuts de l'Entreprise, actionnariat, entreprises liées...
- Description des activités de l'entreprise : produits ou services proposés, procédés mis en œuvre, équipements remarquables, activités de R&D récentes et actuelles...

- Intégration du projet dans la stratégie de l'entreprise

Expliquez quelles sont les lignes directrices de la stratégie de l'entreprise et en quoi la contribution de l'entreprise au projet proposé contribuera à atteindre ces objectifs, soit en s'inscrivant dans la continuité, soit en constituant une rupture par rapport aux activités de recherche actuelles de l'entreprise (voir point 3.1.8. ci-dessous).

Il sera également nécessaire de démontrer que l'entreprise dispose des capacités techniques / scientifiques pour mener à bien la recherche ainsi que pour développer / produire le « **Produit-Procédé-Service** » (PPS) visé par le livrable de la recherche visé par l'entreprise.

3. Le projet :

3.1. Synthèse de l'ensemble du projet

3.1.1. Cadre général

Résumez les contextes scientifique, technologique et économique (marchés visés) dans lequel ce projet s'intègre.

3.1.2 Objectifs des partenaires wallons

Résumez les objectifs précis du projet dans son ensemble ainsi que les objectifs spécifiques liés à la contribution de l'entreprise dans le projet. Décrire comment la contribution de l'entreprise au projet s'intègre dans les activités de recherche de l'entreprise et comment la collaboration effective avec les éventuels partenaires wallons, ainsi qu'avec le ou les partenaire(s) étranger(s) permettra d'atteindre les objectifs du projet. Expliquez en quoi les résultats attendus vont apporter une réponse nouvelle à un problème particulier.

3.1.3. Délivrable des partenaires wallons

Indiquez dans cette section le livrable attendu au terme du projet ainsi que le livrable spécifique du ou des partenaire(s) wallon(s). Ce livrable doit être unique et clairement identifié. Il doit pouvoir être valorisé par les partenaires wallons et être directement lié au produit, procédé ou service (PPS) que ceux-ci envisagent de commercialiser ou d'exploiter.

3.1.4. Produit-Procédé ou Service (PPS) des partenaires wallons

Indiquez dans cette section une description du PPS que chacun des partenaires wallons envisagent de commercialiser ou exploiter, ainsi que le marché visé par chacun des PPS. Il est important de distinguer le livrable de la recherche (résultat obtenu à l'issue du projet de recherche) du PPS (produit, procédé ou service qui sera commercialisé par l'entreprise).

3.1.5. Description du caractère innovant.

Il s'agit de décrire les progrès scientifiques/technologiques qui seront apportés dans ce projet et de les spécifier pour chacun des partenaires wallons.

3.1.6. Description des tâches et positionnement TRL

Décrivez de manière succincte les différentes tâches de recherche qui seront menées par les partenaires wallons dans le cadre du projet.

Positionnez ces tâches de recherche sur l'échelle TRL (*Technology Readiness Level*). Il vous est demandé de fournir le TRL en début de projet et le TRL visé en fin de projet. Une montée en TRL en cours de projet est requise.

3.1.7 Marché visé

Décrivez le marché visé par le projet dans son ensemble ainsi que, pour chacun des partenaires wallons, le marché visé par le PPS développé via sa participation au projet.

3.1.8. Intégration du projet dans la stratégie des entreprises wallonnes présentes dans le consortium

Pour chacun des partenaires wallons, expliquez comment le projet proposé et la contribution de l'entreprise s'inscrivent dans sa stratégie de développement, soit dans la continuité de ses activités actuelles, soit en constituant une rupture par rapport à celles-ci. Décrivez également comment les résultats de la recherche sont susceptibles d'être valorisés en Wallonie.

Pour chacun des partenaires wallons, estimez l'impact économique en fonction de l'augmentation du volume d'activité de l'entreprise générée par la valorisation des résultats (y compris l'évaluation de son positionnement actuel sur le marché) et par la rentabilité de l'exploitation des résultats par l'entreprise (marge, ROI, ...). Ces différents éléments devront être décrits de manière **quantitative** dans la proposition.

Dans le cadre de la valorisation des résultats de la recherche, des éléments pertinents concernant la propriété intellectuelle doivent être décrits : résultats déjà couverts par une protection, droits à acquérir, protections envisagées ...

Décrire brièvement comment le projet prend en compte la dimension environnementale (réduction de la pollution, gestion des ressources renouvelables...) et les bénéfices sociétaux (santé publique...).

3.2. Soumissions antérieures

Précisez si le projet a été soumis totalement ou partiellement auprès d'un organisme public régional, fédéral ou européen au cours des cinq dernières années.

Indiquez également si le livrable visé par la recherche, pour chacun des partenaires wallons, a fait l'objet d'une soumission totale ou partielle auprès d'un organisme régional, fédéral ou européen durant la même période.

3.3. Projets connexes

Décrivez de manière exhaustive les projets connexes faisant l'objet d'un financement public. Précisez si le présent projet ou les différents livrables visés par les partenaires wallons s'inscrivent dans le prolongement d'une recherche ayant fait l'objet d'un financement public au cours des cinq dernières années.

3.4. Plan de travail

Chaque tâche principale du projet (ou *Work Package* - WP) sera décrite de manière détaillée.

Précisez pour chaque WP :

- L'approche utilisée et les différentes options envisagées par les partenaires wallons ;
- Les techniques, méthodes et procédés mis en œuvre par les partenaires wallons ;
- La contribution des différents partenaires wallons aux différentes tâches ;
- Les livrables spécifiques attendus par les partenaires wallons ;
- Les risques et difficultés scientifiques et technologiques à prévoir et la manière dont ils pourront être surmontés ;

- Le niveau de TRL de départ de la tâche et le niveau TRL en fin de tâche.

4. Le budget

Le budget doit comprendre l'ensemble des coûts éligibles des partenaires wallons.

Ces coûts éligibles sont détaillés dans le [Guide des Dépenses Admissibles \(« aides générales »\)](#) du 08 octobre 2021.

4. ANNEXES AU FORMULAIRE

4.1. Processus d'industrialisation

La description du processus d'industrialisation doit reprendre les étapes nécessaires pour développer le PPS à partir du livrable final de la recherche (intégration, fiabilisation, amélioration de la robustesse, *scaling-up*, etc.) ainsi que les étapes pour produire le PPS et l'amener sur le marché commercial (développement d'outils de production, packaging, création de plate-forme de service informatique, qualification, certification, marquage CE, etc.)

4.2. Plan de commercialisation

Le plan de commercialisation doit indiquer le délai de mise sur le marché et permettre de connaître la clientèle ciblée. Par rapport au marché défini au point 3.1.7., il faut préciser quels acteurs de ce marché (leaders, entreprises nouvelles ou émergentes, offre générale) la ou les entreprises wallonnes souhaite(nt) toucher et selon quel calendrier. L'évolution estimée de la part de marché au cours des 5 premières années est demandée (si cela est déjà indiqué dans le business plan, il n'y a pas lieu de répéter l'information). Il faut aussi préciser les canaux de vente, la stratégie de prix de promotion, etc. Si le projet concerne un nouveau marché pour l'entreprise, l'accès au nouveau marché devra être étayé par des arguments probants.